

Journée Régionale ANGOULEME

JEUDI 19 NOVEMBRE 2026 DE 9H00 à 16H30

NOMBRE DE PARTICIPANT(S) :

ETABLISSEMENT :

NOM Prénom :

Adresse :

NOM Prénom :

.....

NOM Prénom :

.....

NOM Prénom :

NOM Prénom :

NOM Prénom :

NOM Prénom :

EMAIL INSCRIVANT :

CACHET OBLIGATOIRE

Tarif de la journée Régionale d'Etude : 30.00 € –
REPAS NON COMPRIS

INSCRIPTIONS AVEC BULLETIN D'INSCRIPTION AVANT LE 13 NOVEMBRE 2026

INSCRIPTIONS PAR HELLO ASSO AVANT LE 16 NOVEMBRE 2026

<https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-des-placements-familiaux/evenements/journee-regionale-anpf-centre>

Paiement par virement bancaire, merci de préciser en libellé le nom précis de l'institution

CREDIT COOPERATIF PARIS ALESIA

IBAN FR76 4255 9100 0008 0140 2844 867

BIC CCOPFRPPXXX

INSCRIPTION RAPIDE, FLASHEZ ICI



Association nationale des placements familiaux
63, rue de Provence – 75009 PARIS – 01 42 80 21 21 – anpf@anpf-asso.org
www.anpf-asso.org

Siret : 352 557 847 00030 – NAF : 9499Z – Organisme de formation : n° 117 630 586 75

CONDITIONS D'INSCRIPTION – CGV – JRE ANPF
À lire impérativement par le participant et la personne chargée de l'inscription

1 - Informations administrative et RIB

L'organisateur des JRE est l'ANPF - 63 rue de Provence – 75009 PARIS
Numéro Siret : 352 557 847 00030 - Code APE : 9499Z - TVA intracommunautaire : FR76 352557847
Numéro d'agrément formation : 11763058675. Agrément DATADOCK N° 2003535 - Qualiopi FRCM 989

Coordonnées bancaires : CREDIT COOPERATIF PARIS ALESIA IBAN : FR76 4255 9100 0008 0140 2844 867 – BIC : CCOPFRPPXXX
Merci de privilégier les virements

2 - Montant des frais de participation. ATTENTION : Journée sans repas

Tarif de la journée : 30.00€ par inscrit

3 - Processus d'inscription

=> Le bulletin d'inscription doit être dûment complété et retourné impérativement par mail à : anpf@anpf-asso.org
=> Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation effectué par virement (RIB art 1) ou pour les administrations impérativement accompagné d'une lettre de commande contenant les éléments nécessaires au dépôt de la facture sur Chorus Pro.
=> Aucune inscription incomplète ne pourra être prise en compte
=> Tout bulletin d'inscription devra être intégralement rempli (à défaut il ne pourra être pris en compte) et validé par la personne habilitée à engager le financement de cette formation.

4 - Processus de paiement

Pour les collectivités publiques : les informations relatives à la facturation via Chorus Pro doivent nous être communiquées autant que possible en même temps que les bulletins d'inscription ou à défaut dans les jours suivants sans relance de notre part. À défaut de la bonne réception de ces informations les inscriptions ne pourront pas être définitivement validées.
Pour les organismes privés, associatifs et inscriptions personnelles : le bulletin d'inscription devra être accompagné d'une preuve de paiement, de préférence par virement.

5 - Confirmation d'inscription

À réception du bulletin d'inscription INTÉGRALEMENT rempli et du règlement (pour les associations et structures de droit privé) ou de la lettre de commande (pour les collectivités publiques) l'inscrivant recevra une confirmation d'inscription par mail.

6 - Annulation ou changement de participant

ATTENTION : Aucune annulation d'inscription ne sera prise en compte par téléphone.
En cas de changement de nom d'un participant aucune retenue financière ne sera appliquée.
Toute demande devra être impérativement faite par mail à anpf@anpf-asso.org
Nous en accuserons réception et validerons selon la demande, sans confirmation de notre part la demande sera considérée comme non-validée.
Coût et remboursement en cas d'annulation : Annulation possible sous un délai maximal de prévenance par mail à anpf@anpf-asso.org de 15 jours avant la date de la JRE. Au-delà de ce délai aucun remboursement ne sera accordé.

L'absence à la Journée ne donnera lieu à aucun remboursement

Les grèves de transport ne constituent pas une cause d'annulation sans frais et donc n'exonèrent pas des frais de désistement susmentionnés.

En cas de confinement ou de fermeture imposée par le gouvernement et/ou préfecture dans le cadre d'une pandémie ou autre contrainte sanitaire, nous rembourserons à la date des JRE les sommes versées, ou nous pourrions vous établir un avoir, à votre convenance, valable un an, uniquement si nous ne pouvons pas reporter l'événement à des dates ultérieures.

7 – Droit à l'image

En faisant le choix de s'inscrire aux JRE de l'ANPF le participant accepte sans contrepartie d'être filmé ou photographié durant l'événement, il accepte que son image filmée ou photographiée apparaisse sur les outils numériques, internet ou imprimés par l'ANPF en lien avec les JNE, dès lors que les images utilisées ne portent pas atteinte à son intégrité ou à sa moralité.

Ces conditions s'appliquent également pour les inscriptions faites via Hello Asso.